



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 18
Date de convocation : 22/03/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. BRUEY), M. LAFOURCADE, Mme DARGELOSSE, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN, Mme THIEBLIN (a procuration pour M. DUPLA), M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mme BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), BRUEY (a donné procuration à M. MARSAN), Mme GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS), MM. DUPLA (a donné procuration à Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Etaient absentes non excusé : Mmes DUBOIS-MAURY, CHAPUIS.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
Délibération n°8**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Programme de replantation 2018 sur la commune de TARTAS - ONF

Conformément à la proposition du programme d'assiette de l'année 2018 présenté par l'Office National des Forêts annexé à la présente délibération, (annexe) qui consiste à l'entretien de parcelles et à la replantation de parcelles communales situées sur la commune de BEGAAR (secteurs P7a et P5a sur le plan ONF),

Il est proposé à notre assemblée :

- **D'approuver** la proposition du programme d'entretien et de replantation de la forêt communale
- **D'Autoriser** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire
- **De décider** de mandater l'ONF pour faire exécuter les travaux forestiers qui doivent être entrepris en 2018

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Il est précisé, qu'après étude du dossier, l'ONF a estimé ces travaux aux montants suivants :

-Entretien mécanique **382.00 € HT**

- Plantation de pin maritime sur les secteurs P7a et P5a sur le plan ONF (le plan joint) pour un montant estimé à : **7 399,00 € HT**

Soit un total TTC estimé de **7 781.00 € HT soit 9337.20 € TTC**

Les honoraires de l'ONF pour sa mission d'assistance technique sont estimés à 559.15 € HT soit 670.00 TTC pour l'ensemble de ce programme

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE la proposition du programme d'entretien et de replantation de la forêt communale.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DECIDE de mandater l'ONF pour faire exécuter les travaux forestiers qui doivent être entrepris en 2018.

Il est précisé, qu'après étude du dossier, l'ONF a estimé ces travaux aux montants suivants :

- Entretien mécanique **382.00 € HT**

- Plantation de pin maritime sur les secteurs P7a et P5a sur le plan ONF (le plan joint) pour un montant estimé à : **7 399,00 € HT**

Soit un total TTC estimé de **7 781.00 € HT soit 9337.20 € TTC**

Les honoraires de l'ONF pour sa mission d'assistance technique sont estimés à 559.15 € HT soit 670.00 TTC pour l'ensemble de ce programme

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Envoyé en préfecture le 29/03/2018

Reçu en préfecture le 29/03/2018

ID : 040-214003139-20180328-2018_B8-DE

Agence départementale
d'Aide aux Collectivités Locales



Extrait cartographique

Département des Landes

Mis à jour Année 2017

Edité, le 14/02/2018

Par

Echelle : 1:2 500

Plan délivré par IGEOM 40
1 - Parcelles D'écoulement
2 - Bassin de Compensation

